Association UrbaNef
34320 - NEFFIES

Objet : Erreur sur Bulletin municipal

Neffies, le 28 janvier 2017

Mairie de NEFFIES
Place de l'ancien couvent
34320 NEFFIES

ARRIVEE DU COURRIER
30 JAN. 2017
MAIRIE de NEFFIES

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

La semaine dernière vous avez distribué dans toutes les boites aux lettres le bulletin municipal N°29.

Nous tenons à vous signaler deux choses que vous n'aviez peut être pas remarqué :

1° - Ce bulletin porte le numéro 28, comme celui qui est paru l'année dernière, en avril 2016. C'est une erreur qui peut ajouter de la confusion à une situation qui n'est déjà pas claire.

Nous vous demandons, à défaut de rééditer ce bulletin afin qu'il porte le N°29 comme il se doit, de bien vouloir mentionner clairement cette erreur sur le prochain bulletin municipal N°30.

En effet, cette erreur de numérotation incite à confondre ce bulletin très ordinaire de 6 pages avec l'authentique bulletin-collector N°28 de 10 pages, édité et distribué en avril 2016 après la réunion publique de février 2016 pour la présentation du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), et qui est un véritable recueil de précieuses informations sur votre approche du PADD et sur l'étude du PLU (Plan Local d'Urbanisme), en cours de révision actuellement, et ce, depuis 2010.

2° - Dans ce bulletin récent du mois de janvier 2017, où il est surtout question des associations de Neffiès, nous avons remarqué une certaine discrimination car notre association a été écartée de ce bulletin, et nous ne croyons pas que ce soit par manque de place.

Est ce le fait que nous puissions manifester une quelconque insubordination à la majorité municipale qui vous incite à nous priver de parution ? Cette discrimination nous interpelle et nous rappelle les interdictions d'affichage en Mairie et les refus de publication tout au long de l'année écoulée.

Nous souhaiterions que notre association puisse enfin être considérée au même titre que les autres associations, même si nos orientations ne répondent pas exactement à vos critères de soumission.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Mr le maire, Messieurs les conseillers Municipaux, à l'expression notre sincère considération,

Pour l'association UrbaNef, son président,
Alain Barthe